

## Budget initial 2023

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination de Yanick RICARD dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2022-090 du 26 septembre 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre 2022, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les autorisations budgétaires suivantes :

- 2029,1 ETPT dont 1866,2 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 162,9 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 153 177 811 € d'autorisations d'engagements dont :
  - 107 981 065 € en personnel
  - 38 422 933 € en fonctionnement
  - 6 773 813 € en investissement
- 155 706 148 € de crédits de paiements dont :
  - 107 981 065 € en personnel
  - 39 362 583 € en fonctionnement
  - 8 362 500 € en investissement
- 144 066 209 € de prévisions de recettes

- -11 639 939 € de solde budgétaire

## Article 2.

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les prévisions comptables suivantes :

- 19 327 580 € de trésorerie (soit une variation de -13,8M € par rapport au compte financier 2021)
- -6 840 353 € de résultat patrimonial
- -3 726 547 € de capacité d'autofinancement
- 11 556 204 € de fonds de roulement (soit une variation de -10,2M € par rapport au compte financier 2021)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23*

*Nombre de voix favorables : 23*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 12 décembre 2022

L'administrateur provisoire de l'ENS de Lyon

Yanick RICARD

